

ANNEXE 7
TARIFS ET BAREMES APPLICABLES SUR LE DOMAINE REGIONAL
GERE PAR ILE-DE-FRANCE NATURE

1	Tournage de film - barème de jour (1)	Site courant	Natura 2000/ RNR	
	Cinéma - Court métrage	La journée	500 €	700 €
		La journée supplémentaire	250 €	350 €
		1/2 journée (65%)	325 €	455 €
	Cinéma - Long métrage	La journée	2 500 €	3 500 €
		La journée supplémentaire	1 250 €	1 750 €
		1/2 journée (65%)	1 625 €	2 275 €
	Télévision – court métrage (séries, documentaires)	La journée	900 €	1 400 €
		La journée supplémentaire	450 €	700 €
		1/2 journée (65%)	585 €	910 €
	Télévision – long métrage (film)	La journée	1 800 €	2 500 €
		La journée supplémentaire	900 €	1 250 €
		1/2 journée (65%)	1 170 €	1 625 €
Film publicitaire (documentaire institutionnel, publicité promotionnelle...)	La journée	2 500 €	3 500 €	
	La journée supplémentaire	1 500 €	1 750 €	
	1/2 journée (65%)	1 625 €	2 275 €	
	Film éducatif ou scientifique	Quelle que soit la durée		250 €
2	Tournage de film – barème de nuit (2)			
	Cinéma - Court métrage	750 €	1 500 €	
	Cinéma - Long métrage	5 000 €	6 000 €	
	Film publicitaire	4 000 €	5 000 €	
	Télévision – court métrage	1 500 €	2 000 €	
	Télévision – long métrage	3 000 €	4 000 €	
3	Prise de photographies/vues faisant l'objet d'une publication commerciale	La journée	260 €	
		La journée supplémentaire	140 €	
4	Activités sportives, éducatives, culturelles...	Sociétés privées	700 €/jour	
		Auto-entrepreneurs	300 €/jour	
		Etablissements scolaires, communes, associations à but non lucratif et certains services publics (ex : pompiers, gendarmes...)	A titre gratuit	
5	Privatisation partielle de zone de stationnement	Sociétés privées	500 €/jour	
		Etablissements scolaires, communes, associations à but non lucratif et certains services publics (ex : pompiers, gendarmes...)	A titre gratuit	

Ces tarifs (1), (2) et (3) ne comprennent que la redevance de la location du Domaine. Les occupations visées aux (1), (2) et (3) font l'objet d'une convention. Toute prestation (présence de personnel, préparation, ...) sera facturée indépendamment, *forfait 80 €/heure (base 1 agent/heure)*.

(1) Tournage de film :

- pas de perception de redevance pour les jours d'interruption dus aux intempéries (pluie, vent, neige)
- tournage par des écoles cinématographiques, des associations naturalistes ou culturelles, des collectivités territoriales au tarif « film éducatif ou scientifique »
- exonération totale pour le Conseil Régional d'Ile de France et les organismes qui lui sont associés
- tournage de nuit : **21h00 / 7h00**